



**Réunion du Sous-comité de gouvernance  
Vendredi 15 mars 2024  
12 h  
Réunion par MS Teams**

**COMPTE RENDU DE DÉCISIONS**

**Par MS Teams** : A. Yeo (présidente de la réunion et vice-présidente EC/BdP/BDPB), C. Hill, M. Larcher et G. Brabazon

**Absences** : N. Prier (président de l'ACEP) et J. George (avocate générale et directrice des Politiques)

**Personnel sur Teams** : K. Khouri (conseiller juridique), J. Hutt (conseiller principal du président), F. Raposo (conseiller en GI et IT), J. Courty (agente de liaison avec les sections locales) et S. Cousineau (adjointe administrative)

**1. Ouverture de la réunion**

La réunion est officiellement ouverte à 12 h 05. Un appel nominal confirme que le quorum est atteint. K. Khouri lit la Déclaration de principes de l'ACEP sur le harcèlement et s'identifie comme personne-ressource anti-harcèlement pour la réunion.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

A. Yeo ajoute l'approbation du procès-verbal du 16 février 2024 et supprime le point n° 9. Il est résolu d'adopter l'ordre du jour modifié de la réunion du 15 mars 2024.

**Motionnaire** : G. Brabazon

**Comotionnaire** : M. Larcher

**Pour** : 3

**Contre** : 0

**Abstentions** : 0

*Motion adoptée.*

**3. Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 février 2024**

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la réunion du 16 février 2024. Approuvé à l'unanimité.

**4. Choix d'une présidente ou d'un président du sous-comité**

A. Yeo se propose comme présidente. Il est résolu que A. Yeo est désormais la présidente du sous-comité.



## 5. Achèvement du mandat

- Le mandat original a été modifié par le groupe.
- K. Khouri communique les modifications qu'il a faites.
- Une question est soulevée concernant le droit de vote des membres de la base syndicale. A. Yeo retirera cette partie du mandat pour le moment.
- K. Khouri suggère d'utiliser « recommander » au lieu de « conseiller ».

*F. Raposo et J. Courty se joignent à la réunion.*

- La révision des politiques et des protocoles est du ressort de l'équipe juridique et non du Sous-comité de gouvernance.

## 6. Motions renvoyées au Sous-comité de gouvernance

**a) Motion du CEN : Il est résolu que le CEN demande au Sous-comité de gouvernance de délimiter la frontière géographique séparant les sections locales de Guelph et de Toronto.**

- J. Courty précise que la section locale de Guelph n'existe pas.
- Un membre du CEN a proposé de créer une section locale à Guelph et a créé une pétition.
- Le Sous-comité de gouvernance a été chargé de déterminer la région à laquelle les membres appartiennent (Guelph ou Toronto).
- F. Raposo montre une carte montrant la division des sections locales.
- Une discussion a lieu concernant les sections locales non actives sur le site Web de l'ACEP.
- F. Raposo montre un document de comparaison pour les nouvelles affectations aux sections locales.

**b) Motion du CEN : « Que le CEN modifie le règlement n° 2 pour y ajouter l'article 2.8 qui stipule que « Dans un souci de transparence, les transcriptions des réunions du CEN seront produites et publiées dans un délai raisonnable dans la langue d'origine ainsi que dans les deux langues officielles; et que cette modification des règlements n'entre en vigueur que 30 jours après son adoption. »**

*Point reporté à la prochaine réunion.*



**7. Plan de travail du Sous-comité de gouvernance**

- a) **Politique sur les campagnes recommandée par le Comité des candidatures et des résolutions**

*Point reporté à la prochaine réunion.*

- b) **Cadre de l'ACEP pour les règlements des sections locales**

*Point reporté à la prochaine réunion.*

**8. Calendrier des réunions de 2024**

*Point reporté à la prochaine réunion.*

**9. Appel à des membres volontaires**

*Point reporté à la prochaine réunion.*

**10. Clôture de la réunion**

La séance est levée à 13 h.

*Ce procès-verbal est accepté comme un compte rendu fidèle de la réunion du Sous-comité de gouvernance tenue le 15 mars 2024.*